

**I - Présentation des documents**

1. Source : ce document est constitué par deux articles de presse. Le premier tiré de *L'Impartial*, un hebdomadaire dont la zone de diffusion couvre le pays de Romans et de Bourg-de-Péage, soit environ 60 000 habitants, son tirage est d'environ 5000 exemplaires. Le second du quotidien régional, *Le Dauphiné Libéré*.
2. Destinataires : ce sont des publications qui présentent l'actualité locale, leurs lecteurs sont notamment la population ouvrière du pays de Romans.
3. Date : ils sont très récents puisque datés du 23 mars 2006.
4. Thème : la raison de cet article est la signature, à Romans, « *d'un contrat de site* », c'est-à-dire une implication de l'état pour relancer l'emploi dans un bassin d'emploi.
5. Auteur : les deux journalistes, Emmanuel Saint-Bonnet et Stéphane Grosjean, ont choisi de montrer l'importance de cet événement par la dimension du titre et le mot « *espoir* » qui renvoie à la situation économique difficile de la ville en 2006.
6. Intérêt du document : ces articles sur ce « *contrat de site* » insistent sur la venue de Ch. Estrosi, « *ministre délégué à l'Aménagement du territoire* ». Le contrat de site est donc une des actions « *pour aménager le territoire* » et nous montre dans le détail une de ces actions parmi les centaines qui existent en France.

**II - Commentaire des documents****A) Pourquoi un contrat de site ?**

1. Ce « *contrat de site* », c'est d'une implication de l'état s'explique par la situation économique du « *bassin d'emploi* » de Romans : « *bassin sinistré de la chaussure* ». En effet, en « *octobre 2005* », « *373 (ou 376) salariés* » ont été licenciés chez « *Kélian et Jourdan* ».
2. Il faut aider ces licenciés à retrouver du travail : ce qui est difficile car : « *90 % de ces licenciés* » ont « *un niveau d'étude niveau 5* », c'est à dire niveau CAP-BEP, de plus « *70 % de ces licenciés* » sont « *des femmes* » (ex Marie-Pierre) et leur « *moyenne d'âge est de 45 ans* » (ex Marie-Pierre ou André)

**B) Quels sont les objectifs et les acteurs ?**

1. L'objectif final est résumé par un propos du ministre : « *créer de l'activité, créer de l'emploi* ».
2. Les objectifs intermédiaires sont :
  - « *arrêter l'hémorragie des entreprises sur le territoire* », c'est-à-dire arrêter la fermeture et le départ des entreprises du bassin de Romans
  - « *faire revenir* » les entreprises en « *renforçant l'attractivité du territoire* », sous-entendu en leur proposant des aides financières.
  - Quelles entreprises ? il faut à la fois « *diversifier l'économie du territoire* » et « *développer la filière cuir-chaussure* ».
  - Le bassin devra également « *se faire connaître* ». Le déplacement du ministre et ces articles de presse participent à cette « *promotion* » auprès des chefs d'entreprises pour montrer que « *l'Etat s'engage à accompagner Romans* ».
  - C'est aussi « *anticiper les difficultés sociales liées aux suppressions d'emploi* »
3. Pour atteindre ces objectifs et réunir les sommes nécessaires, l'Etat et la ville de Romans ont d'autres partenaires présents à la signature : « *le président de la région (Rhône-Alpes)* », le « *président du département (de la Drôme)* », « *les présidents des communautés de communes (du Pays de Romans et du canton de Bourg-de-Péage)* » et « *Rovaltain* », un syndicat de communes.

**C) Quels moyens financiers sont engagés ?**

1. Montant : 8 530 000 € sur 3 ans, somme doublée avec l'apport des collectivités locales.
2. Ces moyens sont déjà en partie utilisés : « *depuis le 17 octobre 2005* » existe à Romans « *une plateforme de reconversion et cellule de reclassement des licenciés* » employant « *17 personnes* » et « *un sous-préfet* ».
3. Les investissements prévus se concentreront sur Rovaltain, une zone d'activités autour de la gare TGV : « *création d'une maison de l'emploi et de la Formation Drôme des Collines* », « *acquisitions foncières* », installations « *ENERRDIS, TRIMATEC, IRSN, MINALOGIC* ». Cela répond à la diversification « *de l'économie du territoire* ».
4. Il faut ajouter que à ce contrat de site pour relancer l'emploi sur le bassin de Romans, le décret du 1er ministre du 20 mars 2006 qui renouvelle l'autorisation de « *création par la FBFC d'une usine de fabrication de combustible nucléaire* » sur le site de la ZI de Romans. qui emploie déjà 850 personnes
5. Enfin, l'obtention d'une « *prime à l'aménagement du territoire* » sera accordée à des « *zonages* » inférieurs à 50 000 h, c'est le cas de Romans.

**D) Les résultats**

1. Pour l'instant, « *la cellule de reclassement* » permet à 44 chômeurs d'être en formation (ex Marie-Pierre au lycée horticole) et 88 ont retrouvé un emploi (dont 36 en CDI comme André chez « *Hardrige* », à « *Sillan* »). André est satisfait, son salaire est meilleur, mais Marie-Pierre termine son stage le 21 avril.
2. Les seules créations d'emplois évaluées concernent l'IRSN avec 230 à 250 salariés

**Conclusion** – L'exemple retenu est un bon exemple « *d'aménagement du territoire* ». Il montre en effet les raisons qui justifient un aménagement (à Romans, des licenciements importants, la fermeture d'entreprises), les objectifs (comme diversifier le tissu industriel), les nombreux acteurs et décideurs, à différents échelons, et les moyens, importants dont ils disposent. Ce doc présente aussi les résultats au début de la démarche. Pour ces raisons, cet exemple pourrait être généralisé à l'ensemble de la France et montre l'importance accordée par toutes les autorités à « *l'aménagement du territoire* ».

Intro – Le territoire français, ce n'est pas seulement la France européenne (métropole) mais aussi les DOM-TOM, c'est donc un territoire multiple et fragmenté dont les éléments sont différents quant au niveau économique ou social, il existe des déséquilibres. Pour atténuer ces déséquilibres, « il faut aménager le territoire français ». Voyons d'abord quels sont ces déséquilibres en suite les raisons de ces déséquilibres, puis les acteurs et leurs actions pour les réduire et enfin nous nous demanderons quels résultats présente l'aménagement du territoire français

## I. Quels sont ces déséquilibres ?

### A) Entre la France européenne (métropole) et les DOM-TOM.

- ◆ Inégalités de revenus : PIB / h de 22 000 € en métropole ≠ 13 000 € (dans DOM : Martinique, Guadeloupe, Guyane, Réunion)

### B) Entre Paris et le reste de la métropole (6 p 175, plan de Paris)

- ◆ Quelques éléments de la puissance de Paris : démographique (11 M), revenus (PIB : h = 40 000 €), cœur politique, éco (FMN), culture (Le Louvre, 10 M visiteurs, 11 universités = Sorbonne, BNF), ville-mondiale (UNESCO), cœur sportif et récréatif (Stade de France, Eurodisney)

### C) Entre régions riches et régions pauvres

- ◆ Carte revenu des ménages : Rhône-Alpes (>40 000 €), Limousin (< 15 000 €).

### D) Entre bassins de vie

- ◆ A l'intérieur des régions, existent des inégalités (ex = taux de chômage : Romans (15 %) et Roybon, Annecy (7%))
- ◆ Ex : viticulteurs dans le Languedoc-Roussillon

## II. Les raisons de ces déséquilibres ; l'Histoire et l'Europe

### A) France toujours centralisée sur Paris

- ◆ Devenu capitale économique au XVII<sup>e</sup> avec Louis XIV et centralisation. Réseau en étoile des chemins de fer
- ◆ Au XIX<sup>e</sup> ; Paris a attiré les Français les + pauvres (ex Auvergnats, Breton)

### B) France ouverte sur Europe (2 p 168 + 1 p 170)

- ◆ Les régions les plus riches sont ouvertes sont à proximité des pays d'Europe riches (Nord, Alsace, Midi-Pyrénées) ou ouvertes sur l'éco mondiale (Aquitaine, Bretagne, pays de Loire PACA), ou sur les grands axes de communications N-S (R-A). Les plus riches sont aussi celles qui sont polarisées par des métropoles (aire de 1 M détenant des pouvoirs de commandant économique, culturel et administratif = Lyon, 1,6, Marseille, 1,5 / Lille 1,1 Toulouse 1 / Bordeaux 1 / Nantes 0,8 / Strasbourg, 0,7)
- ◆ zones à l'écart ne bénéficient pas de ces avantages : Massif Central (chômage faible car départ des jeunes actifs), chômage élevé en Languedoc-R, sud RA, PACA car attire les jeunes actifs.

## III. Acteurs et actions pour réduire ces inégalités 2 p 179

### A) Objectifs : Le développement durable

- ◆ En 2005, Parlement a ratifié la « Charte de l'Environnement » et intégrée à la Constitution de 1958. Art 6 : « les politiques publiques doivent promouvoir le développement durable [qui doit concilier] la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social ».

### B) Acteurs et leurs actions

- ◆ UE : les Fonds structurels
- ◆ Etat : DATAR (DIAT) et ministre de « l'aménagement du territoire » / déconcentration / délocalisation / pôles de compétitivité
- ◆ Régions : transports (TER), lycée, Parcs Nationaux
- ◆ Départements : routes (Grands Goulets), collèges, APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie)
- ◆ Communautés de communes (ex : salles des fêtes) / Communes

## IV. Les résultats

### A) Positifs

- ◆ 2 p 180 / 3 p 177 Viaduc de Millau : accélérer le transit Nord-Sud France
- ◆ TGV -est : diminuer temps entre Paris et Strasbourg (qui devient nœud ferroviaire franco-allemand)
- ◆ Technopôles (Toulouse) : fixer des chercheurs dans les régions
- ◆ Carte : création d'entreprises dans DOM (ex en 2005, en Guadeloupe, autant que sur le bassin de Grenoble)

### B) Négatifs

- ◆ Aménagement crée des nuisances : 4-5 p 175 3 p 178 / 6 p 179 aéroport (p 185) / réintroduction de l'ours
- ◆ Aménagement ne freine pas la désertification rurale (fermeture des services, écoles et petits commerces)
- ◆ Evolution démographique pas enrayerée entre 1999 et 2005 : la population des régions polarisées (RA, PACA, Midi-Pyrénées, etc. ...) a augmenté plus vite que dans le nord
- ◆ Mais ce sont dans les bassins déjà développés que sont créés des entreprises : Île de France reste 1<sup>ère</sup> région de création d'entreprises.
- ◆ Taux de chômage reste inégal.

Conclusion - L'aménagement du territoire est une des priorités de l'état et d'autres acteurs politiques et administratifs depuis plusieurs décennies car il existe à l'intérieur de ce territoire de nombreux déséquilibres à différentes échelles dus à l'histoire et une polarisation incomplète de la France. Cet « aménagement » s'inscrit dans le développement durable, les acteurs sont à différents niveaux administratifs. Les réalisations d'envergure donnent des résultats positifs mais au niveau local, nuisances, désertification et dépeuplement ne sont pas enrayerés.